



FICHE TECHNIQUE

192106

LAVMAIN POUDRE SABLE

NETTOYANT MAINS SANS SOLVANT USAGE PROFESSIONNEL

LAVMAIN P. est conforme à la norme Afnor NFT73101.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: POUDRE
pH	: env 9,2
Densité	: 0,49
Couleur	: SABLE
Odeur	: HUILE ESSENTIELLE DE LAVANDE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

LAVMAIN P. contient de la cellulose de bois de pin micronisée, aseptisée, au pouvoir grattant (décolle les salissures) et absorbant (fixe les salissures).

LAVMAIN P. nettoie en profondeur tout en respectant l'épiderme.

LAVMAIN P. est efficace sur les salissures fortes et résistantes : cambouis, graisse, poussières de freins, peintures, encres, ...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ◆ Humidifier les mains.
- ◆ Apporter une noisette, frotter, rincer à l'eau.

Les mains sont propres et gardent un parfum agréable.

RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

Conserver hors de la portée des enfants dans son emballage d'origine.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence **l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.**

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excedant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.